



20, rue principale  
 57670 LENING  
 Tél : 03 87 01 67 36  
 Email : [mairie.lening@wanadoo.fr](mailto:mairie.lening@wanadoo.fr)

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
 DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
 Séance du 28/01/2021**

Convocation du 20/01/2021

Sous la Présidence de Monsieur ERNST Antoine, Maire, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire le 28/01/2021 à 19h30 dans la salle du centre socio culturel.

Nombre de Conseillers municipaux : 11 Absents excusés : 3 Absents non excusés : / Vote par procuration : 1 Nombre de conseillers présents : 08 Nombre de conseillers votants : 09	<p><u>PRÉSENTS</u> : Antoine ERNST – Jean FOIS – Bertrand HOUPERT – Charlène SCOVRON – FEIERABEND Florence – GAROFALO Alexandro – HAUDRY Philippe - DEISS Gabriel.</p> <p><u>ABSENTS EXCUSÉS</u> : Christophe DUMONS – Isabelle MANGIN – Bernard ZIMMERMANN.</p> <p><u>ABSENTS NON EXCUSÉS</u> : /</p> <p><u>PROCURATION</u> : Christophe DUMOND donne procuration à Antoine ERNST -</p>
--	--

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme SCOVRON Charlène est nommée secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

- Approbation du procès-verbal de la séance précédente

**DCM 03/2021**

**Objet : Bilan de fonctionnement de la salle polyvalente.**  
**Classification : 7.1 Décision budgétaire**

Le Maire présente le bilan de fonctionnement de la salle polyvalente pour l'année 2020 ci-dessous

<b>BILAN DES DEPENSES FOYER POUR 2020</b>			
<b>DEPENSES</b>		CONSOMMATION	TARIF TTC
<b>EDF</b>	facture janvier	339KW	81,16 €
	facture mars	415KW	100,69 €
	facture mai	774KW	87,86 €
	facture juillet	263KW	71,55 €
	facture septembre	-110KW	39,81 €
			<b>381,07 €</b>
<b>EAU</b>	février	0M3	48,25 €
	juin	4m3	62,05 €
	octobre	0M3	48,25 €
			<b>158,55 €</b>
<b>FIOUL</b>	FEVRIER	2097 LITRES	1 698,57 €
			<b>1 698,57 €</b>
<b>ASSURANCE</b>	(2137? 33/1683m2) x472m2		<b>599,44 €</b>
		<b>TOTAL</b>	<b>2 837,63 €</b>

<b>RECETTES</b>			
	Loyer ASCL 12x 170 €		2 040,00 €
<b>LOCATIONS</b>	BIETRY Bertrand	01/01/2020	135,00 €
	EVERS LUC	09/02/2019	100,00 €
	ZIMMERMANN Bernard	16/02/2020	135,00 €
	GAROFALO Alexandrov	20/09/2020	110,00 €
	BENEDIC EDGARD	13/09/2020	100,00 €
	BIER LIONEL	27/09/2020	115,00 €
		<b>TOTAL</b>	<b>2 735,00 €</b>
	<b>DIFFERENCE</b>		<b>- 102,63 €</b>

Après examen du bilan des recettes et des dépenses correspondant à la salle polyvalente pour l'année 2020, le conseil Municipal décide :

- de valider le bilan qui présente un résultat négatif de 102,63€
- de maintenir le montant du loyer trimestriel de 510€ à verser par l'association ASCL.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

#### **DCM 04/2021**

**Objet : Attribution du marché concernant les travaux du lot signalisation Quartier de la gare et traverse village.**

**Classification : 1.1 Marché publics**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la procédure d'appel d'offres concernant les travaux du lot signalisation du Quartier de la gare et de la traverse du village. La Commission d'Appel d'Offres qui s'est réunie le 27/01/2021 pour l'ouverture des 6 offres dématérialisées reçues sur le site de la MATEC.

Après analyse et classement selon les critères d'attribution définis, la CAO propose de retenir l'entreprise EST SIGNAL – 21, chemin des Dames – 57730 PHALSBOURG

Montant du marché : 16170,00 € H.T

Monsieur le Maire propose aux Conseillers de suivre les avis de la Commission d'Appel d'offres. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- attribue le marché à l'entreprise EST SIGNAL,
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce marché,
- dit que les crédits nécessaires à la dépense seront inscrits au Budget Primitif 2021.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

#### **DCM 05/2021**

**Objet : Attribution du marché concernant les travaux du lot Aménagement du Quartier de la Gare.**

**Classification : 1.1 Marché publics**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la procédure d'appel d'offres concernant les travaux du lot signalisation du Quartier de la gare.

La Commission d'Appel d'Offres qui s'est réunie le 27/01/2021 pour l'ouverture des 7 offres dématérialisées reçues sur le site de la MATEC.

Après analyse et classement selon les critères d'attribution définis, la CAO propose de retenir l'entreprise VISCONTI - 1 Rue Belle Vue, 57510 Rémering-lès-Puttelange

Montant du marché : 250882.50 € H.T

Monsieur le Maire propose aux Conseillers de suivre les avis de la Commission d'Appel d'offres. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- attribue le marché à l'entreprise VISCONTI - 1 Rue Belle Vue, 57510 Rémering-lès-Puttelange

- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce marché,
- dit que les crédits nécessaires à la dépense seront inscrits au Budget Primitif 2021.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

#### **DCM 06/2021**

**Objet : Attribution du marché concernant les travaux de réfection de la toiture de l'église.**

**Classification : 1.1 Marché publics**

Dans le cadre du projet de réfection de la toiture du chœur de l'église avec une couverture en ardoises et la pose d'une isolation en laine de roche, le présente l'offre réalisée par l'entreprise KC Charpentes d'Erstroff qui s'élève à 52946,20€ HT (marché sans formalités préalables)

Après délibération le conseil municipal décide :

- de retenir l'offre de KC Charpentes pour un montant de 52946,20€ HT.
- d'autoriser le Maire à signer le marché d'offre de prix (marché sans formalités préalables)

Adopté à l'unanimité des membres présents.

#### **DCM 07/2021**

**Objet : Attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour les travaux rue des vergers**

**Classification : 1.6 Maîtrise d'œuvre.**

Dans le cadre du projet d'aménagement de la rue des vergers, il y a lieu de solliciter un maître d'œuvre pour la préparation du projet, la consultation des entreprises puis le suivi des travaux.

A cet effet, la municipalité a sollicité le cabinet Lambert de Sarre-Union pour faire une offre de prix concernant ce dossier.

Après délibération le conseil municipal décide :

- de retenir l'offre du cabinet Lambert pour un montant de 13 765,50€ H.T.
- d'autoriser le Maire à signer le marché d'offre de prix (marché sans formalités préalables)

Adopté à l'unanimité des membres présents.

#### **DCM 08/2021**

**Objet : Approbation du compte administratif 2020.**

**Classification : 7.1 Décision budgétaire**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1612-12, L.2121-14, L.2121-31, L.2122-21, L.2343-1 et 2,

Après avoir entendu l'exposé sur les conditions d'exécution du Budget de l'exercice 2020,

Après s'être fait présenter les documents budgétaires de l'exercice considéré, qui sont conformes au Compte de gestion établi par le comptable de la commune,

Monsieur le Maire s'est retiré de la séance, conformément à l'article L.2121-14 précité, laissant la présidence à Monsieur FOIS Jean pour le vote d'adoption,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, approuve le Compte administratif 2020 qui se résume ainsi :

#### **Section fonctionnement :**

Recettes : 292 102,78€

Dépenses : 127 162,43 €

⇒ **Résultat excédentaire : 164 940,35 €**

#### **Section investissement :**

Recettes : 347 617,47€

Dépenses : 468 614,06 €

⇒ **Résultat déficitaire de : 120 996,59€**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de :

- Prendre acte de la présentation du compte administratif 2020,
- Reconnaître la sincérité des restes à réaliser,
- Voter le compte administratif et d'Arrêter les résultats définitifs de l'exercice 2020

Adopté à l'unanimité des membres présents.

**DCM 09/2021**

**Objet : Approbation du compte de gestion**

**Classification : 7.1 Décision budgétaire**

Le Compte Administratif ayant été adopté par les membres du Conseil Municipal par délibération n°06/2020 de ce jour, il est présenté le compte de gestion de l'exercice 2020 réalisé par le receveur municipal.

Les recettes et les dépenses portées dans ce document sont, sans exception, celles faites pour la commune de Léning pendant l'année 2020 et sont le reflet exact du Compte Administratif précité. Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le Compte de gestion 2020.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Ont signé au registre les membres présents.

*Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,*

*Ont signé au registre les membres présents.*

Le Maire  
Antoine ERNST.